

Réunion des Correspondants
du Centre Régional Méditerranéen
pour l'Intervention d'Urgence contre
la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.18/3/2
15 mai 2000

Original: anglais

Malte, 25-28 octobre 2000

Point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

1. La Réunion des Correspondants du Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) a été fixée à Malte du 25 au 28 octobre 2000 conformément à la décision de l'Onzième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone qui a convenu qu'une Réunion des correspondants du REMPEC soit organisée en 2000 (PNUE(OCA)/MED 12/9, Malte, octobre 1999).

2. Les principaux objectifs de la Réunion des Correspondants seront:

- a) d'évaluer la mise en oeuvre du programme d'activités du REMPEC pour l'année 1999 / 2000 et de passer en revue l'état actuel des systèmes régionaux, sous-régionaux et nationaux pour la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines accidentelles et d'examiner les actions à entreprendre pour renforcer ces systèmes;
- b) de discuter et de convenir des recommandations issues de la dernière réunion des correspondants et sur les actions et activités pertinentes qui seront menées par le REMPEC;
- c) de discuter et de décider de la révision et des futurs développements du système régional d'information;
- d) de considérer le statut du processus de révision du Protocole d'Urgence et de la Résolution 7 concernant les objectifs et fonctions du REMPEC, qui devront être soumis pour adoption à la Conférence des Plénipotentiaires des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone; et
- e) de discuter et approuver le programme d'activités pour l'année 2002-2003.

3. Tous les correspondants officiels gouvernementaux du REMPEC ont été invités à participer à la Réunion. Ces derniers ont également été invités à inclure dans leurs délégations nationales des représentants de leurs respectives industries pétrolières, chimiques et maritimes. Les Organisations des Nations Unies concernées, ainsi que d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales ont été invitées à assister à cette Réunion. Des

représentants des organisations et associations professionnelles internationales ont été invités en qualité d'observateurs.

4. Les annotations suivantes à l'Ordre du Jour pour la Réunion ont été préparées par le REMPEC pour faciliter le travail lors de la Réunion.

Point 1 de l'Ordre du Jour - **Ouverture de la Réunion**

5. La Réunion des Correspondants sera ouverte à 09h00 le 25 octobre 2000.

Point 2 de l'Ordre du Jour - **Organisation de la Réunion**

2.1. Règlement Intérieur

6. Le Règlement Intérieur des Réunions et Conférences des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection de la Méditerranée contre la Pollution et ses Protocoles relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), s'appliquera aux délibérations de cette Réunion *mutatis mutandis*.

2.2. Election du Bureau

7. La Réunion des Correspondants sera invitée à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

2.3 Langues de Travail

8. Une traduction simultanée Anglais/Français sera assurée durant la Réunion. Les documents de travail seront disponibles dans les deux langues, Anglais et Français.

Point 3 de l'Ordre du Jour - **Adoption de l'Ordre du Jour**

9. L'Ordre du Jour, tel qu'il est proposé dans le document REMPEC/WG.18/3/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption à la Réunion des Correspondants. Les participants seront invités à convenir d'un emploi du temps pour la conduite du travail. Un projet d'emploi du temps est proposé dans le document REMPEC/WG.18/3/3.

Point 4 de l'Ordre du Jour - **Examen de la mise en oeuvre du Programme d'Activités du REMPEC (1999-2000)**

10. La Réunion des Correspondants sera informée de l'état actuel de la mise en oeuvre du Programme d'Activités du REMPEC pour la période 1999-2000.

Le Directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.18/4: Rapport sur l'état d'avancement et la mise en oeuvre du programme d'activités du REMPEC (1999-2000) qui contient une présentation générale des activités menées à bien par le Centre depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC tenue en novembre 1998 (REMPEC/WG.16/14) avec des informations sur les dépenses budgétaires. Le rapport se concentrera sur les activités principales suivantes:

- Distribution de l'information: Système Régional d'Information
- Formation

- Développement des capacités: moyens nationaux, sous-régionaux et régionaux
- Assistance en cas d'urgence: communication, exercices et l'Unité d'Assistance Méditerranéenne.

La Réunion des Correspondants sera invitée à commenter et à prendre note de l'état d'avancement des activités.

Point 5 de l'Ordre du Jour - Processus de Révision du Protocole d'Urgence

11. Le Directeur du REMPEC informera la Réunion de l'état d'avancement depuis la Réunion des Correspondants en 1998 concernant la révision du Protocole d'Urgence (REMPEC/WG.18/5) et présentera le status actuel du travail concernant les propositions de changements et d'amendements au Protocole d'Urgence. En outre, le Directeur présentera les propositions d'amendements à la Résolution 7 concernant les objectifs et fonctions du REMPEC ayant pour but d'introduire les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale sur la prévention de la pollution du milieu marin par les navires.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note du travail mené par le Centre concernant les amendements au Protocole d'Urgence et à la Résolution 7, qui seront soumis pour l'adoption finale lors de la Conférence des Plénipotentiaires des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone.

Point 6 de l'Ordre du Jour - La Convention OPRC 90 et le groupe de travail OPRC

12. Le représentant de l'OMI informera les participants des derniers développements concernant la mise en oeuvre de la Convention OPRC 90, du Protocole OPRC-HNS ainsi que des activités du Groupe de Travail OPRC menées depuis la dernière Réunion des Correspondants (REMPEC/WG.18/6).

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies.

Point 7 de l'Ordre du Jour - Coopération entre les Gouvernements et les industries pétrolières, chimiques et maritimes concernant la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle

13. Le Directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.18/7 qui contient les informations concernant les progrès réalisés depuis la dernière Réunion des Correspondants dans le domaine de la coopération entre les gouvernements et les industries pétrolières, chimiques et maritimes concernant la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle.

L'industrie pétrolière (IPIECA) devrait soumettre un document d'information concernant, en particulier, les activités du MOIG, et contribuera aux travaux de la Réunion sur ce sujet.

L'industrie chimique (CEFIC) devrait soumettre un document d'information concernant, en particulier, les activités pertinentes de l'industrie chimique, et contribuera aux travaux de la Réunion sur ce sujet.

L'industrie du transport maritime (ITOPF, INTERTANKO) devrait soumettre des documents d'information concernant, en particulier, ses activités, en contribuant aux travaux de la Réunion sur ce sujet.

La Réunion des correspondants sera invitée à:

- a) discuter et exprimer son point de vue sur la question de la coopération entre les gouvernements et les industries;
- b) examiner et convenir des actions qui pourraient être entreprises en coopération entre l'industrie et le REMPEC dans les domaines de la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la région.

Point 8 de l'Ordre du Jour - Coopération et coordination avec d'autres organisations et programmes internationaux

14. Le Directeur du REMPEC introduira le document REMPEC/WG.18/8 qui contient des informations sur les programmes et activités qui sont conduits par d'autres organisations internationales et qui concernent la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin due aux activités menées en mer, et sur la coopération et la coordination avec ces organisations et ces programmes.

La Réunion des Correspondants sera invitée à:

- a) prendre note et commenter les informations fournies;
- b) exprimer son opinion sur les actions à entreprendre par les pays et par le Centre en vue de développer la coopération avec d'autres organisations internationales et d'améliorer la coordination entre les divers programmes et activités.

8.1. L'Union Européenne

15. Le représentant de la Commission Européenne sera invité à présenter les initiatives entreprises et les programmes menés par la CE depuis la dernière Réunion des Correspondants ainsi que les projets et activités mis en oeuvre dans le cadre des divers mécanismes d'assistance de la Communauté Européenne.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies.

8.2. Support météorologique aux opérations d'intervention d'urgence contre la pollution en haute mer (OMM PERSS)

16. La Réunion sera informée par un représentant de l'OMM des développements actuels du Système d'aide météorologique aux opérations d'intervention d'urgence contre la pollution en haute mer (REMPEC/WG. 18/8/2) et des exercices impliquant l'OMM PERSS qui ont été menés par le REMPEC depuis la dernière Réunion des Correspondants.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note et commenter le développement de ce système.

8.3. FIPOL

17. La Réunion des Correspondants sera informée par un représentant du FIPOL des derniers développements concernant le CLC et les Conventions et Protocoles du FIPOL ainsi que les activités du Fonds. Le FIPOL devrait soumettre un document (REMPEC/WG.18/8/3) concernant l'entrée en vigueur des Protocoles de 92 aux deux Conventions et la clôture du 1971 Fonds.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies.

8.4. Autres interventions

18. Les représentants des autres organisations et programmes seront invités à soumettre des documents d'information sur leurs activités concernant la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine surtout dans la région méditerranéenne.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies.

Point 9 de l'Ordre du Jour

-

Accidents en Méditerranée

19. Toutes les délégations seront invitées à faire le point sur les accidents récents qui ont causé ou étaient susceptibles de causer une pollution du milieu marin dans leurs pays respectifs afin d'échanger les informations sur les accidents et les difficultés rencontrées en les traitant ainsi que sur la performance des techniques utilisées.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies.

Point 10 de l'Ordre du Jour

-

Recommandations issues de la Réunion des Parties Contractantes

10.1 Groupe de Travail Technique Méditerranéen

20. Le Directeur du REMPEC introduira le document REMPEC/WG.18/10/1 sur l'établissement du Groupe de Travail Technique Méditerranéen.

La Réunion des Correspondants sera invitée à discuter et exprimer son point de vue sur la méthode de travail de ce Groupe de Travail ainsi que sur le travail que ce Groupe pourrait entreprendre.

10.2 Surveillance aérienne

21. La Réunion des Correspondants sera informée de la proposition préparée par le Consultant (REMPEC/WG.18/10/2) concernant l'utilisation de la surveillance aérienne pour le contrôle des violations de règlements existants pour la prévention de la pollution à partir des navires et, en particulier, sur les possibilités de promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale parmi les Etats côtiers méditerranéens dans ce domaine.

La Réunion des Correspondants sera invitée à discuter et exprimer son point de vue sur la proposition soumise par le Secrétariat.

10.3 Prévention de la pollution à partir des navires de complaisance

22. Le Directeur du REMPEC introduira le document REMPEC/WG.18/10/3 concernant la prévention de la pollution à partir des navires de complaisance.

La Réunion des Correspondants sera invitée à:

- a) prendre note et commenter les informations fournies;
- b) donner des orientations et suggestions au Directeur, le cas échéant.

10.4 Actions relatives à la prévention de la pollution générée par les navires

23. Le Directeur du REMPEC informera la Réunion (REMPEC/WG.18/10/4) sur le statut du projet concernant les installations portuaires de réception pour la récolte des débris générés par les navires, les eaux de cale et les déchets huileux soumis par le REMPEC pour approbation par le MEDA l'instrument financier de la Communauté Européenne.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies par le REMPEC.

Point 11 de l'Ordre du Jour - Révision du Système Régional d'Information (SRI)

24. Le Directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.18/11 décrivant le statut actuel du Système Régional d'Information (SRI) ainsi que les propositions de la réorganisation du SRI.

La Réunion des Correspondants sera invitée à:

- a) prendre note de l'état d'avancement à ce jour;
- b) donner des orientations et suggestions sur la réorganisation du SRI.

Point 12 de l'Ordre du Jour - Unité d'Assistance Méditerranéenne (UAM)

25. La Réunion des Correspondants sera informée des progrès atteints pendant les deux dernières années dans la consolidation de l'Unité d'Assistance Méditerranéenne (REMPEC/WG.18/12). Des informations seront fournies, en particulier, sur les décisions prises pour une intervention rapide de l'UAM en cas d'urgence, l'assurance des membres de l'UAM en mission et les contrats rédigés avec certains centres d'expertise pour leur participation au sein de l'UAM.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies par le REMPEC.

Point 13 de l'Ordre du Jour - Projet de Programme pour le biennium 2002/2003 et les prévisions budgétaires

26. Le Directeur du REMPEC présentera un projet de programme d'activités que le REMPEC conduira durant la période 2002/2003 (REMPEC/WG/18/13) ainsi que les prévisions budgétaires pour la mise en oeuvre du programme proposé.

La Réunion des Correspondants sera invitée à:

- a) considérer, discuter et convenir sur le projet de programme des activités du REMPEC pour l'année 2002/2003 qui sera soumis lors de la prochaine réunion des Parties Contractantes;
- b) considérer, discuter et convenir des prévisions budgétaires proposées pour la mise en oeuvre de ce programme.

Point 14 de l'Ordre du Jour - Questions diverses

27. La Réunion des Correspondants sera invitée à considérer toute soumission sous ce point de l'ordre du jour.

Point 15 de l'Ordre du Jour - Adoption du Rapport

28. Un projet de rapport de la Réunion sera soumis aux participants pour l'adoption.

Point 16 de l'Ordre du Jour - Clôture de la Réunion

27. La Réunion devrait être clôturée par le Président à 18h00 le 28 octobre 2000.